
Parcours Probatoire de l'Officier Chef de Quart Passerelle

Dates et lieux : Nantes - mai à juin

Références réglementaires : Arrêté du 22 décembre 2015 relatif à la délivrance du brevet d'officier chef de quart passerelle

Objectifs de la formation (prérogatives du brevet) : Remise à niveau pour accéder à la formation d'Officier chef de Quart Passerelle

Conditions d'admission à l'entrée de formation : Aptitude médicale à jour et être titulaire d'un brevet de Capitaine 500, ou yacht, ou patron de pêche

Conditions d'obtention du diplôme : Avoir suivi les contrôles en cours de formation et passer avec succès les épreuves de l'examen

Suite de parcours : Le titulaire du probatoire peut poursuivre son parcours en formation d'Officier Chef de Quart Passerelle

Moyens pédagogiques mis en œuvre : En **formation pont**, vous utiliserez une baleinière traditionnelle de 9m pour la manœuvre, à partir du C200 vous aurez accès aux simulateurs navigation et communications. Vous disposerez également d'une salle de ramendage et matelotage. Tous nos stagiaires ont accès à un centre de documentation maritime.

Coût de la formation : Parcours complet : 1316,00 € - Candidat libre : 350,00 €

Rémunération des stagiaires : Les candidats bénéficiant de l'ARE peuvent obtenir une Allocation de Retour à l'Emploi par la Formation. Veuillez consulter votre conseiller France Travail AVANT l'entrée en stage.

Durée de la formation : 188 h

Validation : Épreuves en cours de formation

Rythme hebdomadaire minimum : 30 h/sem.

	Probatoire de l'OCQP
Programme de la formation	Anglais général (40h) Français (32 h) Mathématiques (68 h) Mécanique (40 h) Epreuves finales écrites (8 h)

Lycée Professionnel Maritime Jacques Cassard - 111 rue du Port Boyer BP 51536 44315 NANTES Cedex 3

Tél : 02 40 50 5101 - N° Siret : 19442313300017

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°52440422444 auprès du préfet de région des Pays de la Loire

Email : formationcontinue@lycee-maritime-nantes.fr – Site : www.lycee-maritime-nantes.fr

Déroulé de la formation :

